



# COMPTE RENDU

## Comité Technique de l'Administration Centrale (CTAC) - 27 avril 2016 -

La **délégation Force Ouvrière** était composée de Colette Buhr, Christophe Aïoun, Lydie Belon, Matéo Romero de Avila, Elisabeth Carton et Gilbert Faraci en tant qu'expert.

En Préambule à cette réunion, Monsieur BODIN, SGA, a souligné la mise en œuvre d'un plan de recrutement de grande envergure pour l'année 2016 puisque plus de 1 900 recrutements sont prévus, tous statuts confondus (nous vous invitons à lire le document **Force Ouvrière «plan de recrutement 2016»** sur le site FODEFENSE.COM).

**Force Ouvrière n'a pas fait de déclaration liminaire**, mais a tenu à souligner l'exigence d'un rééquilibrage PC/PM au regard de ce plan de recrutement et, d'une manière plus générale, sur l'ensemble des postes tenus au ministère.

Ce plan de recrutement devra permettre ce rééquilibrage et le SGA n'a pas manqué de rappeler que des négociations avec l'EMA, suite aux déclarations du Président de la république, ont lieu. Il ne doute pas de l'implication de nos fédérations sur ce dossier.

Nous avons également demandé qu'un document synthétique, sous forme de Bilan Social adapté au périmètre d'Administration Centrale, puisse nous être remis à la prochaine séance du CT-AC ce à quoi Monsieur BODIN s'est dit favorable.

Enfin, la délégation **Force Ouvrière** a également réclamé, qu'à l'instar des moyennes de rémunérations accessoires (RIFSEEP) des catégories C demandées et obtenues à la séance de novembre 2015, nous soient communiqués les montants moyens perçus par les Secrétaires administratifs relevant de l'Administration Centrale ainsi que pour les corps de fonctionnaires qui entrent dans le dispositif RIFSEEP.  
*Réponse favorable du SGA.*

### Suivi des questions posées au CT-AC antérieurs :

- Bâtiment 26 de Balard, la question sera abordée au CHSCT de Balard du 26 mai.
- SDP la Rochelle et SDAS : le SGA a précisé que le recrutement d'un administrateur civil pour chacune des entités était en cours.
- Le déménagement des archives de la SDP est à l'étude ainsi qu'une réflexion sur les horaires de travail des contractuels.

Pour les autres points évoqués par l'ensemble des organisations syndicales, ils seront traités en CHSCT.

### Examens des Points à l'ordre du jour

- ✚ **Approbation des PV** de juillet et novembre 2015

**Force Ouvrière** a remercié le président pour la remise d'un document de suivi des séances du CT-AC.

### ✚ **Projet de textes**

Opposée à toutes démarches de cogestion concernant des textes d'organisation, **Force Ouvrière** s'est abstenue sur le vote des deux textes présentés.

- **Projet de Décret relatif à la Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense (DPID)**

Présenté par son Directeur Monsieur Didier PAULE, cette direction sera composée de 20 personnels (6 PM et 14 PC) et aura, pour objectif, de participer de manière plus efficiente, à la

réponse apportée aux diverses menaces dont la France fait l'objet.

Elle comprend un Inspecteur Général de l'Armement (chargé du choix de la conception de l'acquisition et de la mise en place des moyens matériels et d'infrastructures) et est placée sous contrôle constant du CGA et en collaboration avec le CEA.

**Questions FO :** les moyens humains et financiers seront-ils au rendez-vous ? D'où viennent les effectifs ?

Les personnels appartiennent en grande majorité aux corps administratifs et proviennent de la DRM et de la DPSD avec qui la DPID aura de fortes interactions.

Sur les moyens financiers : 80 millions d'euros sont déjà dévolus à cette mission sur le budget 2016.

L'action principale de la DPID consistera à identifier et analyser les sites les plus vulnérables ainsi que la réponse technique à apporter au regard des configurations locales parfois difficiles.

La DPID, positionnée à l'hôtel de Brienne, n'est pas un organisme d'inspection et utilisera les ressources et compétences déjà présentes au Mindef. Le recours à des sociétés privées est exclu même si, sur certains sites, le gardiennage par exemple, est externalisé.

Monsieur BODIN apporte une précision sur le budget croissant attribué à cette mission qui atteindra les 500 millions d'euros pour les 5 ans à venir.

- **Projet d'Arrêté portant attributions et organisation de la Sous-Direction des Bureaux des Cabinets (SDBC)**

Le Sous-directeur, Jean-Michel Wroblewski, a présenté l'évolution de la SDBC depuis 2008.

Sur la période concernée, la SDBC a vu ses effectifs diminuer de 28 % avec 3 axes majeurs : recentrer la sous-direction sur son cœur de métier, simplifier les procédures et clarifier son organisation.

**Force Ouvrière** ne peut que souligner la qualité des documents fournis à l'appui de cette présentation. L'attention particulière apportée

dans le reclassement des personnels est notable, comme nous l'avons déjà observé lors de la dernière CLR SDBC en fin d'année 2015.

**Questions FO :** plus de polyvalence est demandée aux personnels, des formations sont-elles programmées ?

Le recours aux compétences internes est privilégié. Quel est l'impact sur les CREP des agents « formateurs » ?

**Réponse :** bien au contraire l'encadrement sera très attentif sur les critères d'âges et les transformations sur le long terme.

## Bilan de formation

Frédéric Roulleau a dressé ce bilan en mettant en relief l'augmentation du taux d'accès à la formation des agents.

Les chiffres clés de ce bilan pourraient être résumés à :

- environ 4000 actions de formation pour un coût de 1,1 millions d'euros.
- Même si les agents de catégorie B restent majoritaires, la représentation dans les autres catégories n'est pas négligeable et tend à s'équilibrer (+ 4% pour les catégories C).
- 77 % des effectifs de l'AC ont été formés contre 60 % en 2014.
- Un faible taux d'absentéisme (3,5%).
- Cible pour l'année à venir : recrutement de 90 apprentis (soit le double par rapport à aujourd'hui).

**Questions FO :** au regard de la réglementation quels sont les moyens réellement mis en œuvre pour faciliter l'accès aux formations des personnels féminins ? Ces personnels sont-ils identifiables dans les taux de désistements ?

Une augmentation du volume des préparations aux concours a-t-elle été anticipée en matière de budget compte tenu du plan de recrutement ?

Qui sont les maîtres d'apprentissages et sont-ils rémunérés pour cette fonction supplémentaire ?

**Réponse :** toute facilité doit être apportée pour tous les personnels afin de diminuer le taux de désistement pour raisons personnelles.

Les mesures de recrutement sont prises en compte dans les budgets du CFD, même si l'annonce est récente, elles sont prioritaires.

Les maîtres d'apprentissage doivent être détenteurs à minima du même niveau de diplôme que celui préparé par l'apprenti. Ils ne sont pas rémunérés pour cette fonction mais une attention est portée sur leur Compte Rendu d'Entretien Professionnel.

**Force Ouvrière** a profité de l'occasion pour féliciter les personnels chargés de l'information sur le handicap et notamment Madame Véronique Nougayrede dont l'implication est à souligner.

Monsieur BODIN nous informe qu'en parallèle du plan de recrutement, le ministère a pris l'engagement de compter dans ses rangs un nombre important d'apprentis, suite aux annonces gouvernementales.

La complexité réside cependant sur le paradoxe né de l'investissement mis en œuvre pour des personnels qui n'ont pas nécessairement vocation à rester au ministère à l'issue de la période d'apprentissage du fait du recrutement par concours.

#### ✚ Evolutions de la DGA

Monsieur Auzilolon nous a présenté le nouvel organigramme quelque peu revisité.

Quelques informations :

- 68 agents dont le poste a été supprimé, ont été reclassés sur tout le territoire.

- Création de la DGRIS avec transfert de 26 postes de la DS et DI.
- Fusion SCA/SCAT 480 agents.

Problématique rencontrée : faible Turn-over des cadres de la DGA, qui à l'instar de leurs homologues du ministère effectuent peu, ou pas, de mobilité.

Le SGA, Monsieur BODIN, a tenu à préciser qu'une cellule sera créée pour traiter le sujet de la mobilité des attachés du ministère, y compris ceux de la DGA.

L'exigence de parvenir à un parallèle entre le PAM et un véritable plan de mobilité des Attachés sera la mission de cette cellule. Sur ce point, les fédérations syndicales seront sollicitées.

#### ✚ CONCLUSION

Même si l'ordre du jour appelait peu de sujets, ce CT-AC, riche de sujets sensibles, a permis aux représentants **Force Ouvrière** d'affirmer des revendications, dont le plan de recrutement sur concours, qui trouvent enfin des réponses au fil du temps.



Paris, le 2 mai 2016